

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le sept octobre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 17

PRESENTS: THOMAS J.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- THURIAUD M.

ABSENTS : ARDOUIN M.- CHATAL J.P- Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- OILLIC J.P.- PROVOST L.

POUVOIR : OILLIC J.P. à GUIHARD A.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

Objet : Personnel communal : Avancement de grade 2013

Création et suppression de poste

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire fait suite à la délibération précédente de ce jour, lundi 07 octobre 2013, par laquelle le conseil municipal a fixé les taux de promotion pour l'avancement de grade des agents de la collectivité après avis favorable du Comité Technique (CT) Départemental du Centre de Gestion du Morbihan (CDG 56) en date du 1^{er} octobre 2013.

Sur la base de ces taux de promotion et conformément à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du CDG en date du 03 octobre 2013, Monsieur le Maire propose de créer et de supprimer le poste suivant qui correspond à la proposition d'avancement de grade qu'il a faite au CDG56 :

1) Poste à créer :

- 1 poste au **grade d'attaché principal** (Cat. A) avec pour fonctions la Direction Générale des Services

2) Poste à supprimer :

- 1 poste au grade d'attaché (Cat. A).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après délibération,

- décide à l'unanimité la création et la suppression du poste précité à effet du 1^{er} novembre 2013,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2013,
- modifie en conséquence le tableau des effectifs.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20131007-2013D88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013

Publication : 08/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Jean THOMAS